Publications économiques et financières

Conjoncture financière

Décembre 2024

TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES À LA RÉUNION

3E TRIMESTRE 2024
LA DÉTENTE SUR LES TAUX DE CRÉDIT SE POURSUIT

- Les taux moyens des nouveaux crédits aux entreprises poursuivent leur détente au 3e trimestre 2024. Le taux d'intérêt moyen pour les nouveaux **crédits à l'équipement** se contracte de 28 points de base (pdb) entre avril et juillet 2024, après -18 pdb le trimestre précédent. Il s'établit à 4,37 % en juillet 2024, un taux proche du taux moyen de l'Hexagone (4,33 %). Ces crédits sont souscrits à taux fixe, pour une durée moyenne de 6 ans et un montant moyen de 214 000 euros.
- S'agissant des nouveaux **crédits immobiliers** d'entreprise, le taux d'intérêt moyen s'inscrit en repli de 105 pdb par rapport au trimestre précédent.
- Le taux d'intérêt moyen des **découverts** passe de 6,80 % à 4,90 % entre avril et juillet 2024.
- Le taux d'intérêt moyen des nouveaux **crédits de trésorerie échéancée** augmente quant à lui de 63 pdb. Cette hausse provient de quelques prêts au montant élevé. Moins d'un quart de ces crédits est souscrit à taux variable, pour une durée moyenne de moins de 3 ans.

Caractéristiques des nouveaux crédits à La Réunion

Taux moyens pondérés des crédits aux SNF*

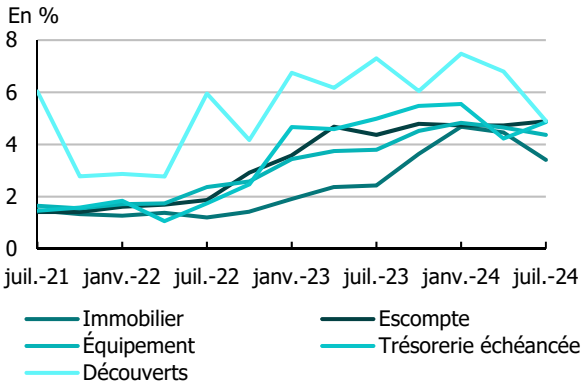

Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

*SNF : sociétés non financières

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF
(sur un an, hors découverts)

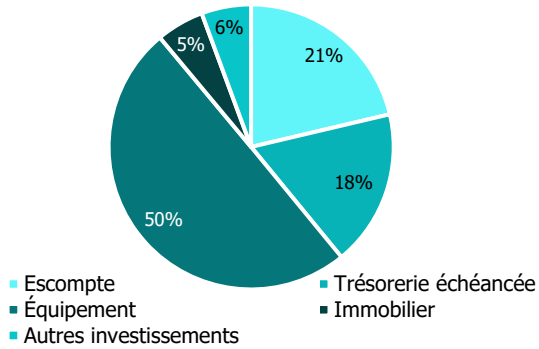

Sources : IEDOM, Banque de France

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré Juillet 2024 (en %)		Taux moyen pondéré Avril 2024 (en %)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière
Découverts	4,90	6,13	6,80	6,43	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	4,86	4,68	4,23	4,81	37	30	73	18	6,64	3,68
Équipement	4,37	4,33	4,65	4,46	70	111	98	75	4,91	4,10
Immobilier	3,41*	4,19	4,46*	4,27	198	183	100	85	-	-

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)
Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie

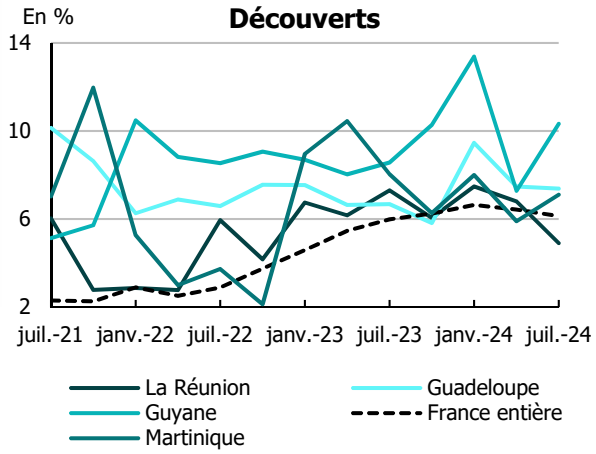

Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

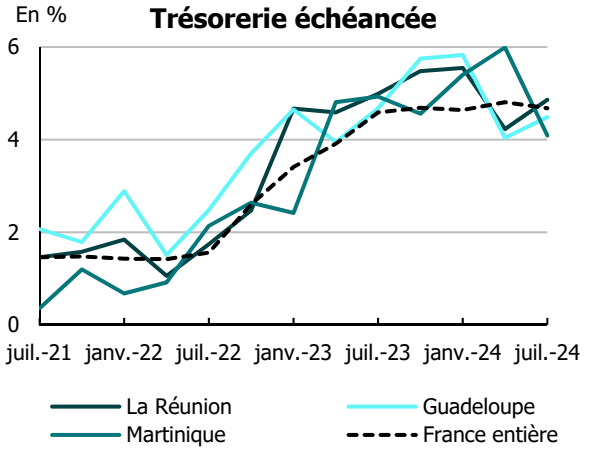

Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

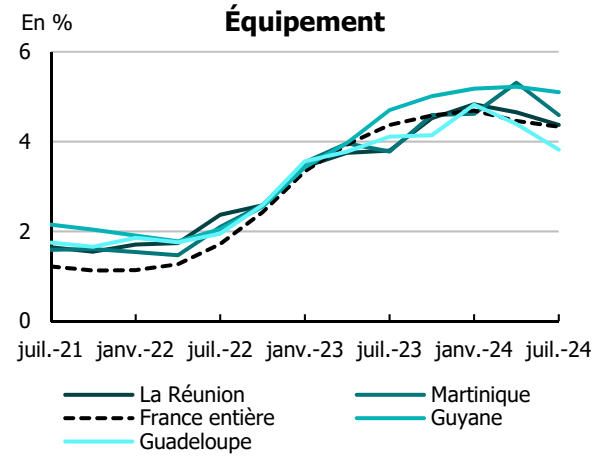

Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

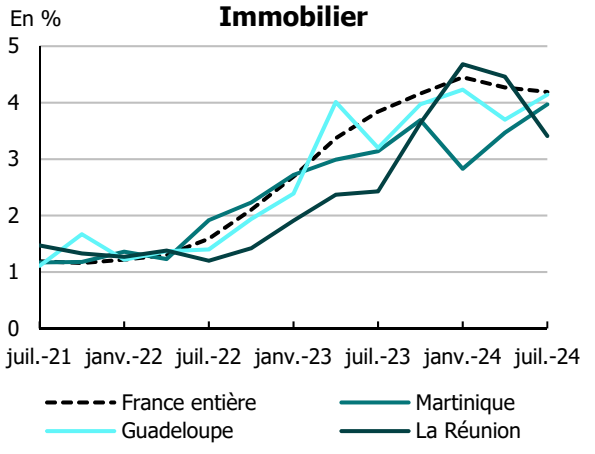

Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et, dans certaines géographies, pour la trésorerie échéancée sont basés sur un plus faible nombre d'observations disponibles. Les taux de crédit immobilier et de trésorerie échéancée de la Guyane sont absents, faute de données suffisantes.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité à La Réunion, elle se base sur un peu moins de 2 500 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (sec 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les découverts rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie escompte regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La trésorerie échéancée correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie immobilier regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les crédits d'équipement regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les autres crédits d'investissement, il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr
Directeur de la publication : P. LA COGNATA — Responsable de la rédaction : N. GOBALRAJA
Éditeur : IEDOM